



**HAL**  
open science

# Des forêts suisses à Wikipédia : Histoire sociale de la théorie des communs autogouvernés

Sébastien Shulz

► **To cite this version:**

Sébastien Shulz. Des forêts suisses à Wikipédia : Histoire sociale de la théorie des communs autogouvernés. Genèses. Sciences sociales et histoire, 2024, 133 (4), pp.71-93. 10.3917/gen.133.0071 . hal-04489806

**HAL Id: hal-04489806**

**<https://hal.science/hal-04489806v1>**

Submitted on 5 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

## DES FORÊTS SUISSES À WIKIPÉDIA

### HISTOIRE SOCIALE DE LA THÉORIE DES COMMUNS AUTOGOUVERNÉS

Sébastien Schulz

Entre les années 1970 et 1990, la politiste Elinor Ostrom a contribué à forger la théorie des communs autogouvernés<sup>1</sup>. Elle étudie alors les ressources naturelles partagées dont la préservation est assurée par des communautés qui établissent leurs propres règles de gouvernance, à l'instar de nappes phréatiques en Californie, de pêcheries en Indonésie ou de forêts en Suisse (Ostrom 2010 [1990]). Avec son époux et collègue Vincent Ostrom, elle fonde l'École de Bloomington pour élaborer et faire circuler cette théorie dans le champ universitaire américain puis international. Vingt ans plus tard, la théorie des communs autogouvernés a été adaptée par des sociologues du numérique pour étudier les pratiques émergentes de communautés d'internautes administrant collectivement des ressources en ligne comme Wikipédia (Cardon et Levrel 2009). Aujourd'hui, le concept de communs autogouvernés s'est largement diffusé dans le monde Internet<sup>2</sup>. Il est mobilisé par des millions d'internautes qui revendiquent la valeur démocratique de leurs communautés s'auto-organisant pour gérer des bases de données (Duféal et Noucher 2017), des plateformes coopératives (Nicoli et Paltrinieri 2019) ou encore des logiciels libres (Schweik et English 2012).

Pourtant, le rapport entre une forêt suisse et Wikipédia ne va pas de soi. La première est une ressource naturelle, composée d'un nombre fini d'arbres, gérée par une communauté locale de bûcherons, qui veulent assurer durablement leur activité marchande en évitant sa surexploitation. La seconde est une ressource numérique, composée de pages web répliquables à un coût marginal quasi nul, gérée par une communauté internationale d'internautes amateurs, qui souhaitent garantir sa qualité et son enrichissement dans le temps. Comment le cadre théorique des communs autogouvernés élaboré pour étudier la première a-t-il pu devenir pertinent pour décrire la seconde ? Par qui et dans quel contexte la traduction du concept s'est-elle opérée depuis le champ académique américain pour être appliquée au monde Internet ? Cette énigme se pose avec d'autant plus de force qu'au tournant des années 2000, une autre conception des communs, celle qui caractérise les ressources numériques en libre accès (*open commons*), était largement plus en vogue dans le monde Internet. Elle était soutenue par des porte-parole influents comme le juriste Lawrence Lessig (2005), revendiquée par de nombreux mouvements sociaux (Krikorian et Kapczynski 2010) et adoptée dans la pratique des internautes qui partageaient leurs photos sous licence Creative Commons. Pour autant, à partir de la fin des années 2000, la conception des *self-governing commons* est devenue de plus en plus répandue dans le monde Internet au point que le juriste Yochai Benkler, un des théoriciens des *open commons*, s'étonne lors d'un entretien de ce que « la façon dont le concept s'est diffusé, c'est donc (*rire*) un bug de l'histoire intellectuelle<sup>3</sup> ! » L'objet de cet article est d'éclairer ce « bug » de l'histoire.

Des travaux ont déjà étudié l'histoire de la conceptualisation des communs depuis ses premières formulations théoriques jusqu'au « prix Nobel d'économie » d'E. Ostrom en 2009 (Toonen 2010 ; Benkler 2014 ; Papadimitropoulos 2020). Fabien Locher emprunte une démarche de sociologie des sciences pour comprendre comment E. Ostrom en est venue à s'intéresser aux communautés citoyennes locales qui mettent en place leurs propres institutions pour gérer durablement des ressources partagées sans l'aide d'une administration publique ou privée (Locher 2018). Il explique que l'élaboration de cette approche ostromienne peut se comprendre si on la

replacé dans le contexte historique des années 1970 et 1980 : marqué d'un côté par une critique à l'égard du modèle des grandes bureaucraties centralisées, et de l'autre par des luttes internes au champ académique américain – en particulier les sous-champs de la *public administration* et de la micro-économie – pour démontrer ou infirmer la capacité des individus à s'autogouverner sans contrainte externe. Cette enquête de F. Locher sur laquelle nous allons nous appuyer ne rend cependant pas compte de la manière dont la perspective ostromienne des communs a été étendue à, et adoptée par, le monde Internet.

De son côté, Anne Bellon (2017) retrace la rencontre entre le mouvement du logiciel libre et le monde des juristes américains qui défendent les *open commons*, mais sans aborder le rapprochement avec la théorie ostromienne. Sébastien Broca et Benjamin Coriat (2015) étudient la convergence entre le mouvement du logiciel libre et l'École de Bloomington en concluant que le facteur qui a conduit à leur rapprochement repose sur la critique de l'exclusivisme des droits de propriété. Mais ils omettent d'autres facteurs qui nous semblent pourtant déterminants.

Selon nous, les tenants de l'École de Bloomington, les sociologues du numérique, et les internautes du monde Internet qui revendiquent aujourd'hui leur appartenance au courant des communs, partagent des traits culturels analogues. En plus d'une critique de la propriété exclusive mise en lumière par la littérature, ils se mobilisent également contre la figure de l'État centralisé et valorisent les formes de communautés auto-organisées. En nous inscrivant dans une perspective webérienne, nous défendons l'hypothèse que ces « affinités de sens » ont joué un rôle central dans la circulation du concept de communs autogouvernés depuis le monde universitaire américain vers le monde Internet (Weber 2004 [1904] : 63-70, 91). Bien sûr, dire que ces mondes sociaux ont des formes culturelles semblables ne présuppose en rien leur rencontre. Une « affinité élective » correspond justement au processus par lequel, à partir de certaines analogies de sens, des formes culturelles entrent dans un rapport d'influence réciproque (Löwy 2004). La transformation de cette puissance d'affinité en acte électif ne s'opère qu'à travers l'action de groupes sociaux inscrits dans des configurations historiques particulières qu'il s'agit de mettre au jour. Nous verrons que le travail de traduction mené par des « passeurs multipositionnés » (Jobard *et al.* 2020) entre l'École de Bloomington et le monde Internet a été nécessaire pour rendre effective leur influence réciproque dans le contexte socio-politique américain des années 1990.

Nous plaçons notre démarche au croisement d'une sociologie historique des sciences (Lamy 2018) et d'une histoire sociale des idées d'Internet (Flichy 2001 ; Cardon 2010 ; Turner 2021 [2013]). Nous avons cherché à enquêter sur ces « passeurs multipositionnés » afin de saisir comment leurs trajectoires, les mondes sociaux et le contexte socio-politique dans lesquels ils s'inscrivaient permettent d'éclairer le processus de circulation dont nous cherchons à rendre compte (Hauchecorne 2012 ; Gaboriaux et Skornicki 2018). Notre stratégie d'enquête a consisté à identifier les premiers et les principaux « passeurs » par rapport à l'ancienneté (date) et à l'importance de diffusion (nombre de citations) de leurs écrits. Pour cela, nous avons conduit une recherche systématique des travaux académiques, des articles de journaux et des billets de blogs qui emploient la théorie ostromienne pour étudier l'autogouvernement de ressources numériques entre 1990 et 2001<sup>4</sup>. En appliquant les deux critères d'ancienneté et d'importance de la diffusion à ce corpus bibliographique, quatre passeurs ont été identifiés : Howard Rheingold, internaute et théoricien des « communautés virtuelles » ; Marc Smith, sociologue du numérique et entrepreneur ; Charlotte Hess, bibliothécaire et collaboratrice d'E. Ostrom ; et Charles Schweik, informaticien et doctorant d'E. Ostrom. Nous avons analysé leurs travaux et mené avec eux des entretiens semi-directifs afin de mettre au jour leurs trajectoires sociales, professionnelles et intellectuelles. Nous avons complété

ce matériau par neuf autres entretiens semi-directifs avec quatre porte-parole internationaux et cinq militants français du mouvement des communs numériques<sup>5</sup>. L'objectif de ce deuxième corpus était de mettre en perspective les discours tenus par nos quatre passeurs ainsi que de comprendre les circuits de la diffusion du cadre théorique ostromien en dehors du contexte américain.

Notre argument se structure en deux temps. Dans une première partie, nous présentons les « affinités électives » entre l'École de Bloomington et le monde Internet. En nous appuyant sur les trajectoires sociales des quatre passeurs multipositionnés, nous montrons que ces deux mondes sociaux partagent en particulier deux traits culturels analogues : des prises de position critiques envers l'État centralisé, et une valorisation des communautés autogouvernées. Dans une seconde partie, nous décrivons le travail de traduction que ces passeurs opèrent de la seconde moitié des années 1990 jusqu'au début des années 2000 à partir de leurs propres expériences de chercheurs et d'internautes, en prenant pour point d'appui ces traits culturels communs. Dans la conclusion, nous élargissons la focale en montrant comment la circulation de la théorie ostromienne des communs autogouvernés déborde du seul cadre du monde Internet américain et donne lieu à des interprétations hétérogènes, voire contradictoires, en fonction des acteurs qui s'en saisissent et des milieux où ils s'inscrivent.

#### **« Affinités électives » entre l'École de Bloomington et le monde Internet**

Dans cette première partie, nous réalisons une sociohistoire des deux mondes étudiés afin de mettre au jour leurs traits culturels communs. En nous appuyant sur la trajectoire des quatre passeurs multipositionnés que nous avons identifiés, nous montrons que les « affinités de sens » qu'ils partagent à propos de la critique de l'État centralisé et de la valorisation des communautés autogouvernées apportent un premier élément de compréhension aux dynamiques de circulation de la théorie de communs autogouvernés entre l'École de Bloomington et le monde Internet.

#### ***Une critique analogue de la figure de l'État centralisé***

Fondée par les époux Ostrom, l'École de Bloomington représente une communauté de chercheurs, à l'intersection entre sciences politiques, économiques et juridiques, qui s'intéresse aux institutions collectives mises en place par les individus pour s'organiser entre eux. Comme le rapporte C. Hess (Encadré 1), une proche collaboratrice des deux chercheurs, « Vincent [Ostrom] disait "la question principale qu'on se pose, c'est comment des gens différents se réunissent et font des règles afin de gérer durablement une ressource sans l'État ! sans l'État !" C'était le fil rouge de tout ce qu'ils regardaient<sup>6</sup>. » La critique de l'État, en tant qu'institution centrale de l'agir collectif, est ainsi structurante pour comprendre autant la culture politique que les élaborations théoriques de cette école de pensée.

Comment comprendre que l'École de Bloomington ait développé une critique de l'État central alors que les Ostrom, qui l'ont fondée, s'inscrivaient dans la discipline de la *public administration* ? Un premier élément de réponse se situe dans le contexte socio-politique de leur recherche. Entre les décennies 1960 et 1980, les États-Unis étaient marqués par une remise en cause des idées du « *big government* » et de la centralisation (Locher 2018). Des deux côtés du spectre politique, l'État fédéral était perçu comme une machine bureaucratique oppressive. La décentralisation du gouvernement à l'échelle des communautés locales était défendue autant par les mouvements contestataires de la « nouvelle gauche » (Looker 2012) que par certains intellectuels de la « nouvelle droite » conservatrice de Ronald Reagan (Kotler 1969), à la différence que ces derniers l'articulaient avec un projet politique d'un marché libre. Si les Ostrom ne se revendiquent ni de l'une ni de l'autre, ce contexte politique influence à l'époque les liens qu'ils nouent avec les gouvernements locaux. Ces derniers deviennent à

la fois leurs principaux objets d'étude (Bish 2014 ; Ostrom *et al.* 1961), une source importante de financement (Locher 2018) et un lieu de diffusion de leur expertise. Ils ont par exemple été conviés en 1973 par Ronald Reagan, alors gouverneur de Californie, à la Local Government Reform Task Force pour le conseiller sur la politique de décentralisation qu'il souhaitait mener (Connor 2013). Dans les décennies 1970 et 1980, leurs observations empiriques les mènent à faire le constat de l'échec des politiques urbaines décidées par les administrations centrales (Ostrom, Bish et Ostrom 1988). Ils défendent l'idée selon laquelle la « coproduction citoyenne des services publics », notion qu'ils sont les premiers à conceptualiser, est à la fois plus efficace et plus démocratique qu'une gestion centralisée (Parks *et al.* 1981).

Le second élément de réponse porte sur leur positionnement dans le champ académique. Les époux Ostrom sont d'abord des politistes inscrits dans la discipline de la *public administration*. Or cette dernière était jusqu'alors une science de l'administration consacrée à « penser l'État » (Bezes et Pierru 2012). Les époux Ostrom se mobilisent pour en réformer le paradigme stato-centré (Lowery 2013) et critiquent leurs collègues qui « négligent les citoyens » et leur capacité à s'autogouverner (Toonen 2010). Ils se tournent vers d'autres disciplines, en particulier la micro-économie, qui étudie justement les phénomènes sociaux à partir du comportement des individus.

Mais ici encore, les principaux chercheurs de cette science économique alors en plein essor s'opposent aux conclusions des Ostrom. Pour les tenants de la micro-économie, les citoyens sont incapables de s'auto-organiser, en particulier à cause de phénomènes opportunistes comme celui du « passager clandestin », profitant des efforts collectifs sans y contribuer (Olson 2003 [1965]). Ces économistes avaient été marqués par la « tragédie des communs » théorisée par le biologiste Garrett Hardin (1968) : celui-ci prédisait que toute ressource en accès libre est susceptible d'être dégradée par des comportements opportunistes que seul le pouvoir absolu d'un propriétaire permettrait d'éviter. Pour permettre la coordination de l'action collective en dehors du marché, ils préconisent l'institution d'un acteur coercitif central, que ce « Léviathan » prenne la forme d'une administration publique ou d'une entreprise privée, leur préférence allant à la seconde option (Locher 2013).

En créant l'École de Bloomington, les époux Ostrom cherchent à légitimer une troisième voie entre l'État et le marché. Comme l'explique E. Ostrom dans l'introduction de *Governing the Commons* :

« Mon but, en abordant les théories de l'État et de l'entreprise, n'est pas de les explorer, mais de pointer l'absence d'une théorie acceptée sur la manière dont les individus s'auto-organisent sans un dirigeant "externe" [...]. Tant qu'un centre unique possède un monopole sur l'utilisation de la contrainte, le résultat en est un État plutôt qu'une société autogouvernée » (Ostrom 2010 [1990] : 57).

C. Hess et son collègue C. Schweik, que nous avons également identifié comme passeur (voir *infra*), partagent cette volonté d'explorer une troisième voie qui structure l'École de Bloomington dans laquelle ils sont pleinement insérés. S'ils ne s'engagent pas dans l'arène politique, leurs écrits et les entretiens que nous avons menés avec eux font ressortir une proximité intellectuelle avec la « nouvelle gauche » en ceci que leur critique de l'État s'arrime moins à une volonté d'élargir la sphère du marché que celle, politique, des communautés citoyennes autogouvernées (Ostrom 1994).

#### Encadré 1. Trajectoire de Charlotte Hess

Charlotte Hess (née en 1965) fait des études de littérature comparée et de philosophie avant de se lancer dans une carrière de bibliothécaire universitaire. En 1989, elle est recrutée par E. Ostrom à l'université d'Indiana pour diriger la Digital Library of the Commons (DLC) dont l'objectif consiste à regrouper dans une base de données

et mettre à disposition en ligne l'ensemble des travaux sur les communs autogouvernés. Elle devient également responsable de l'information scientifique au sein de l'International Association for the Study of the Commons (IASC). C. Hess est familière du monde Internet en tant qu'internaute ainsi que par l'intermédiaire de son mari, ingénieur passionné d'informatique. Dans la première moitié des années 1990, ils organisent ensemble des rencontres mensuelles sur le campus de Bloomington de l'université d'Indiana pour croiser les regards des bibliothécaires et des informaticiens sur les enjeux du monde Internet, et invitent des pionniers d'internet comme Vincent Cerf<sup>7</sup>. Elle commence alors à traduire son expertise technique dans le champ académique en publiant ses premiers articles et en intervenant dans plusieurs conférences. Elle étudie en particulier les liens entre les « nouveaux communs et Internet » (Hess 2000 ; 2008). En 2008 elle quitte l'université d'Indiana pour rejoindre la bibliothèque de l'université de Syracuse (NY).

Dans le cas du monde Internet, où s'ancrent plus spécifiquement H. Rheingold (Encadré 2) et M. Smith, les historiens ont montré que la critique de l'État centralisé a traversé le développement de l'informatique en réseau (Loveluck 2015). Dans les années 1990, cette critique devient omniprésente. Avec la massification des pratiques de partage du web 1.0 et l'émergence fulgurante de l'économie numérique, les débats qui traversent le monde Internet se cristallisent autour de la régulation du contenu qui y circule. Le gouvernement fédéral, le département de la Défense, les cours de justice ou encore le FBI interviennent dans ce qui apparaît alors comme les premières formes de régulation étatique du web (Sterling 1993 ; Ludlow 2001). Durant ces années, H. Rheingold fait état de sa méfiance envers le gouvernement fédéral qui projette de réguler l'« incroyable anarchie créative du Net, ce qui pourrait tuer l'esprit coopératif du partage » (Rheingold 1994a).

#### Encadré 2. Trajectoire d'Howard Rheingold

Howard Rheingold (né en 1947), après un diplôme en littérature, s'intéresse relativement tôt à la micro-informatique. Dans les années 1980, il se rapproche des mouvements contre-culturels et hacker qui influencent le développement de l'informatique en réseau. Il est parmi les premiers et les plus actifs participants aux forums de discussion du Whole Earth 'Lectronic Link (WELL), un lieu de rencontre important des pionniers du monde Internet (Turner 2021 [2013]). Il tire de son expérience l'ouvrage *The Virtual Community* (1993), qui contribue à démocratiser la notion de communauté virtuelle. Il vit alors comme écrivain indépendant, éditeur de la *Whole Earth Review* ainsi que cofondateur de *Hotwired*, le premier site web commercial du magazine *Wired*. Dès les années 1990, il côtoie des chercheurs de l'université de Californie (UCLA) comme le professeur Peter Kollock et son étudiant Marc Smith qui enquêtent alors sur les communautés en ligne. La décennie suivante, il est invité par les universités de Berkeley et de Stanford à donner des cours sur le journalisme numérique et la coopération en ligne. Il entre alors en contact avec E. Ostrom et fait son « pèlerinage au workshop de Bloomington<sup>8</sup> » avant de lancer un projet de recherche intitulé « The Cooperation Commons ».

Ces régulations de l'État fédéral font l'objet de critiques réactives des porte-parole du monde Internet américain qui participent à forger la représentation du « cyberspace » comme celle d'un territoire indépendant où les internautes devraient s'auto-organiser sans instance coercitive centrale. Toute intervention extérieure, et en particulier l'intervention étatique, y est perçue comme illégitime. Comme me le rapporte M. Smith, « à cette époque, nous voulions le moins d'intervention de l'État fédéral possible, mis à part pour le financement<sup>9</sup> ». Cette critique de l'État fédéral ne reste pas dans la sphère des idées. La décennie 1990 connaît des mobilisations

importantes du monde Internet américain qui se structure autour d'associations militantes luttant contre les régulations de l'État fédéral (Bellon 2018 : 137). En opposition aux lois du gouvernement Clinton, le néo-communaliste John Perry Barlow, que connaît bien H. Rheingold pour l'avoir fréquenté au sein du réseau social WELL, scande à Davos une « Déclaration d'indépendance du cyberspace » où il explique aux « gouvernements du monde industriel » qu'ils ne sont « pas les bienvenus » sur le web (Barlow 2012).

La critique des régulations étatiques est récupérée par les entrepreneurs de l'économie numérique, alors en plein essor, et les mandarins de la « nouvelle droite » avec qui ils nouent une alliance objective (Flichy 2001 : 223-252). Les historiens d'Internet montrent les entrelacements biographiques, les intérêts de classe et les affinités intellectuelles qui conduisent ces acteurs à se saisir de la critique libertaire de l'État fédéral pour construire leur discours entrepreneurial et promarché qui se traduit politiquement par des mesures législatives de privatisation et de dérégulation (Barbrook et Cameron 1996 ; Winner 1997 ; Turner 2021 [2013]). Ces affinités permettent de comprendre pourquoi H. Rheingold devient éditeur du site web commercial de la revue libérale *Wired* et pourquoi M. Smith rejoint Microsoft à la fin de ses études (Encadré 3). H. Rheingold et M. Smith ne s'engagent dans aucun mouvement proprement partisan, à l'instar de C. Hess et C. Schweik. Mais à la différence de ces derniers, leur critique de l'État s'accompagne d'une volonté d'élargir autant la sphère du marché que celle des communautés autogouvernées.

#### Encadré 3. Trajectoire de Marc Smith

Marc Smith (né en 1975) entre à l'université de Californie (UCLA) dans un cursus de sociologie où il étudie la théorie des communs d'E. Ostrom. Dans le même temps, il se passionne pour le monde Internet et lit « tous les numéros de *Wired*<sup>10</sup> ». Il devient un utilisateur régulier des espaces de discussion en ligne, en particulier le WELL, qu'il décide de prendre pour objet de recherche de mémoire (Smith 1993). Il rencontre alors H. Rheingold sur le groupe de discussion du WELL nommé Virtcom (*virtual community*) dédié à l'échange d'informations sur les mécanismes de l'action collective en ligne. Il se rend chez ce dernier à Mill Valley en Californie avec un coffre rempli de photocopies d'articles de sciences humaines afin de l'aider à la rédaction de son ouvrage *Virtual Community*. Il poursuit ses études en réalisant une thèse sur le réseau de discussion Usenet. Après sa soutenance, il est recruté par Microsoft dans le département de recherches en sciences humaines où il travaille pendant une dizaine d'années avant de monter sa propre entreprise de conseil en stratégie digitale.

#### **La valorisation des communautés autogouvernées**

De manière concomitante à leur critique de l'État centralisé, l'École de Bloomington et le monde Internet partagent une même valorisation des communautés autogouvernées. Ces dernières représentent à leurs yeux une forme d'organisation idéale de la société, qui est autant voire plus juste et plus efficace que le marché et que l'État. Dans le cas de nos quatre passeurs, cet engouement pour les communautés autogouvernées relève autant de leurs représentations intellectuelles que de leurs pratiques numériques.

Concernant leurs représentations, M. Smith se souvient que « l'espoir était que le cyberspace soit un nouvel espace qui puisse être régulé en adoptant des valeurs et des vertus qui reflétaient l'*empowerment* et l'éthique communautaire de la contre-culture de la fin des années 1960 et du début des années 1970<sup>11</sup> ». Cette éthique communautaire, présente dès les débuts de l'informatique en réseau, s'est renforcée dans les années 1980 et 1990 (Flichy 2001 : 43-84 ; Mounier 2002). À cette période, certains néo-communalistes issus de la contre-culture américaine, frustrés de l'échec de leur expérience communautaire, reviennent dans les villes de la côte ouest,

croisent dans les campus universitaires les étudiants et les chercheurs impliqués dans l'élaboration de l'internet, et investissent le « cyberspace » pour y recréer des communautés en ligne (Turner 2021 [2013]). L'importance de la communauté, comme lieu de partage et d'auto-organisation, s'est renforcée dans la culture Internet à travers les ouvrages et les articles publiés dans des revues spécialisées comme *Whole Earth Review* et *Wired* par des technologues comme H. Rheingold.

Or cette éthique communautaire du monde Internet résonne avec les travaux de l'École de Bloomington qui commencent à se focaliser sur l'analyse des communautés locales (Cardon 2021 : 30-33). À partir de la fin des années 1980, les Ostrom obtiennent des contrats de l'Agence américaine pour le développement international (AID) afin d'enquêter sur des communautés rurales qui gèrent des ressources naturelles dont la propriété est partagée. Après avoir pris pour objet de recherche l'espace urbain américain, E. Ostrom étudie l'organisation de ces communautés rurales à travers des terrains au Sahel, aux Philippines ou en Suisse. Elle recrute C. Schweik pour l'assister dans une recherche qu'elle mène au Népal (Encadré 4). En s'appuyant sur ses enquêtes, celles de ses étudiants et de ses collègues de l'École de Bloomington, elle met au jour les règles institutionnelles établies par les communautés rurales à travers le monde pour gérer durablement des ressources partagées, en évitant les comportements de surexploitation et de passager clandestin. Son ouvrage *Governing the Commons* (1990) signe l'aboutissement de ce travail et pose le cadre théorique des communs autogouvernés.

#### Encadré 4. Trajectoire de Charles Schweik

Charles Schweik (né en 1961) suit un cursus en sciences de l'informatique et devient programmeur chez IBM durant sept années. En 1991, il reprend des études dans le domaine de la *public administration* « afin d'utiliser [s]es compétences informatiques pour améliorer la société ». À travers les réseaux d'interconnaissance de sa femme, il rejoint E. Ostrom à l'université d'Indiana. Cette dernière cherche alors à recruter un informaticien pour s'occuper d'une base de données en lien avec un projet de recherche international qu'elle mène sur les forêts népalaises. C. Schweik décide de continuer cette enquête en doctorat sous la direction d'E. Ostrom avant de poursuivre une carrière académique. C'est à la fin des années 1990 qu'il entend parler pour la première fois de Linux et des logiciels libres dans lesquels il s'investit. Au début des années 2000, il est recruté en tant que professeur au département de la conservation environnementale à l'université du Massachusetts, mais continue de mener des recherches sur les « *open source software commons* » (Schweik et English 2012).

Ces représentations positives des communautés, et la mise en lumière scientifique des cas réussis d'autogouvernement, s'ancrent également dans les pratiques concrètes de nos quatre passeurs. Pour systématiser les recherches sur les communs autogouvernés, E. Ostrom recrute C. Hess en 1989 pour lui confier la gestion de la Digital Library of the Commons (DLC) que cette dernière doit alors administrer en coordonnant les contributions d'une communauté épistémique de chercheurs. C. Schweik participe en tant que développeur à des communautés de logiciels libres. H. Rheingold comme M. Smith tirent leurs écrits théoriques de leur propre expérience d'internautes au sein des espaces de discussion communautaires du WELL et d'Usenet.

Ainsi, les quatre passeurs identifiés nouent des relations professionnelles et amicales, participent à des conférences similaires et contribuent à des ouvrages collectifs. Ces relations interpersonnelles peuvent se comprendre par le fait qu'ils côtoient les mêmes mondes sociaux et qu'ils en retirent des intérêts symboliques (Bourdieu 2002). À titre d'illustration, notons que H. Rheingold acquiert une légitimité dans le champ académique en affichant sa relation avec M. Smith, « un sociologue de UCLA<sup>12</sup> », et que ce dernier obtient en



retour une reconnaissance dans le monde Internet après que H. Rheingold le cite dans son ouvrage *Virtual Community* : « en mettant mon nom dans son livre, [Rheingold] m'a construit mon image. Tout d'un coup, je suis devenu quelqu'un<sup>13</sup> ».

Surtout, leurs trajectoires permettent d'illustrer deux traits culturels communs entre l'École de Bloomington et le monde Internet : une opposition de fond aux formes d'autorité administrative centralisées et une valorisation des formes de communautés autogouvernées, qu'elles soient urbaines, rurales, ou virtuelles. Ces affinités constituent un premier élément permettant de comprendre l'extension du cadre conceptuel des communs autogouvernés de l'École de Bloomington au monde Internet.

### **Sociologie du travail de traduction : percevoir, interpréter, diffuser**

Dans la perspective webérienne, les affinités culturelles permettent de comprendre les homologies entre deux mondes sociaux. Mais ces affinités ne deviennent électives qu'à la condition d'une activité de rapprochement permettant leur influence réciproque (Löwy 2004). Pour répondre à notre énigme, il faut donc retracer le travail concret de traduction opéré par les quatre passeurs que nous avons identifiés. Comme le notent Fabien Jobard et ses collaborateurs, le fait d'être « passeur » relève moins d'un statut permanent que d'un rôle ponctuel investi dans un contexte sociohistorique donné (Jobard *et al.* 2020). Nous allons voir que nos quatre passeurs opèrent ce travail de traduction à travers leurs propres pratiques d'internautes qu'ils perçoivent et interprètent à la lumière de la théorie des communs dans le contexte de la massification des usages du web durant la décennie 1990.

### **Les forums de discussion s'auto-organisent contre les spammeurs (1994-1998)**

Comme nous l'avons vu, H. Rheingold et M. Smith étaient des utilisateurs réguliers des groupes de discussion en ligne. Mais avec la massification des usages liés à la démocratisation du web, ils commencent à vivre une expérience désagréable liée aux « spammeurs ». À cette époque, les spams perturbent de plus en plus les messageries et les forums en dégradant leur qualité communicationnelle (Brunton et Libbrecht-Carey 2016). H. Rheingold interprète alors ce risque comme une réactualisation dans le monde virtuel de la « tragédie des communs ». Dans un court billet de blog intitulé « The Tragedy of the Electronic Commons », H. Rheingold alerte sur la dégradation effective des espaces virtuels de discussion à cause des pratiques des spammeurs (Rheingold 1994b). Contrairement à G. Hardin, il n'en déduit pas pour autant la nécessité d'instaurer un pouvoir central. Il préconise l'institution de normes établies par les communautés en ligne pour autoréguler les agissements opportunistes. Si comme E. Ostrom il reconnaît les risques d'une « tragédie des communs », sa confiance en la capacité des communautés en ligne de s'autogouverner le conduit à nier qu'il y ait une fatalité à établir une autorité centrale.

Deux ans plus tard, M. Smith et son directeur de thèse P. Kollock poursuivent l'analogie entre la tragédie des communs, les spammeurs et la possibilité de l'autogouvernement. Dans un ouvrage coordonné par une collègue d'E. Ostrom, ils publient leur chapitre intitulé « Managing the Virtual Commons: Cooperation and Conflict in Computer Communities » (Kollock et Smith 1996). Comme H. Rheingold, ils commencent par faire le constat que les forums de discussion sont fragiles et susceptibles de péricliter pour les raisons de sous-contribution et de dégradation liées aux spammeurs. Ils analysent ensuite finement les règles mises en place par les communautés en ligne pour parer à cette fragilité : d'un côté les règles informelles de bonne conduite que respectent la plupart des internautes, regroupées sous le terme de « netiquette », de l'autre les dispositifs comme les « foires aux questions » (FAQ) et la documentation qui permettent de formaliser ces règles d'usage (*rules-in-use*). Ils montrent enfin comment ces règles sont diffusées aux nouveaux venus à l'occasion de cours obligatoires

d'introduction aux règles d'usages, et appliquées pour lutter contre les comportements déviants à travers des mécanismes de sanctions graduelles. Comme ils l'écrivent en conclusion, « dans la mesure où Usenet gère avec succès ses ressources collectives et conserve sa structure distribuée et décentralisée, il peut éviter le besoin de régulation externe et ainsi résister aux pressions extérieures encourageant cette dernière » (Kollock et Smith 1996 : 125).

Pour M. Smith et P. Kollock, ces forums en ligne sont des exemples paradigmatiques qui prouvent que la théorie ostromienne s'applique à des ressources numériques. Ils sont dignes d'intérêt pour enrichir la théorie des communs parce qu'ils démontrent que des communautés en ligne peuvent également s'auto-organiser sans l'aide d'un marché ou d'une hiérarchie pour prendre soin de leurs « communs virtuels ». Deux ans après l'écriture de ce chapitre, ils coordonnent et publient l'ouvrage *Communities in Cyberspace* (Smith et Kollock 1999). Ce dernier leur permet de diffuser largement cette traduction du cadre ostromien appliquée à un objet du monde Internet<sup>14</sup>. Il assure également la notoriété de M. Smith qui traduit ce capital académique dans le champ économique en se faisant recruter chez Microsoft l'année suivante.

#### « Internet est aussi un commun » (1995)

En 1995, P. Kollock et M. Smith rédigent une première version de leur chapitre qu'ils envoient à E. Ostrom. Cette dernière transmet le document à C. Hess qui travaille alors sur la manière d'appliquer la théorie des communs autogouvernés à Internet lui-même. [En tant qu'internaute, C. Hess subit la compétition de ses collègues du département d'économie de l'université d'Indiana pour accéder à la bande passante d'internet, ce qui lui apparaît comme un cas typique de « tragédie des communs » :](#)

« Les économistes prenaient toute la bande passante avec leurs modèles pour étudier la théorie des jeux ! C'était clairement une surexploitation d'un commun [...]. La question que je me posais alors était : si internet est un commun, comment l'analyser, avec le cadre théorique des ressources naturelles ? » (Entretien avec C. Hess, 8 novembre 2019)

En 1995, elle écrit une première communication qui tente de conceptualiser internet comme un dispositif constitué de plusieurs ressources partagées imbriquées : l'infrastructure physique, l'information qui y circule ou encore les communautés de partage en ligne comme celles étudiées par M. Smith. Elle observe que ces ressources numériques sont bien sujettes à des dilemmes sociaux, notamment à cause du nombre croissant de nouveaux internautes. Mais elle remarque également que des arrangements institutionnels, étudiés dans la perspective ostromienne, sont mis en place pour tenter de les résoudre (Hess 1995 ; 1996).

Elle présente ses premiers résultats à l'occasion de la cinquième conférence de l'International Association for the Study of Common Property (IASCP) qui se tient en Norvège. C'est la première fois que cette rencontre accueille des communications sur des communs qui ne sont pas des ressources naturelles. Le journal local norvégien publie [dans ses pages](#) un portrait du « Nobel d'économie » Douglass North, qui est l'invité d'honneur de la conférence. Mais il rédige le gros titre [de l'article](#) en référence à l'intervention de C. Hess : « Internet est aussi un commun ! » (Figure 1). Les écrits de cette dernière, qui profitent de la légitimité que confère à son aïeule sa proximité avec E. Ostrom, influencent d'autres recherches ultérieures qui interprètent l'internet comme un commun numérique autogouverné<sup>15</sup>.

INSÉRER ICI FIGURE 1

Figure 1. « Internet est aussi un commun ! »  
Source : Journal *Nordlandsposten* (Bodø, Norvège), 29 mai 1995, p. 6. Credit : Nordlandsposten, Creative Commons BY, NC, ND.

***Les ressources informationnelles comme communs de la connaissance (1996-2007)***

À partir de 1996, C. Hess poursuit son travail pour essayer d'appliquer le cadre théorique des communs autogouvernés aux ressources informationnelles. En tant que bibliothécaire universitaire, elle éprouve l'impact de l'augmentation des prix des revues académiques. L'extension des droits de propriété intellectuelle rendue possible par les législations fédérales transforme le monde de l'édition et conduit à un durcissement de l'accès aux articles scientifiques, une situation critiquée par certains juristes et bibliothécaires universitaires (Byrd 1990).

Or en 2001, E. Ostrom est invitée par le juriste James Boyle à participer à un séminaire sur le domaine public afin de discuter et de critiquer l'extension des droits de propriété intellectuelle sur le web. La chercheuse a déjà commencé à interagir avec le champ juridique en s'intéressant aux droits de propriété partagée et en cherchant à enrichir la notion de « faisceaux de droits » (Schlager et Ostrom 1992) qui s'inscrit dans une longue tradition juridique américaine (Hohfeld 1913 ; Orsi 2013). Mais elle ne s'est encore jamais penchée sur des ressources informationnelles. Connaissant l'expertise de C. Hess sur le sujet, elle propose à cette dernière de collaborer pour rédiger ensemble la communication. Parce qu'elle travaille à la construction de la Digital Library for the Commons (DLC), Hess a selon ses propres termes un cas d'étude « sous la main<sup>16</sup> ». C'est par son intermédiaire que, pour la première fois, E. Ostrom applique son cadre d'analyse à des ressources issues du monde Internet<sup>17</sup>.

E. Ostrom présente leur communication au séminaire organisé en 2001 par J. Boyle à l'université Duke (Caroline du Nord). Comme me l'explique le technologue David Bollier, cette conférence est « une date clé » pour le mouvement des communs numériques : « elle a été financée par la fondation Red Hat qui soutenait des projets *open source*. Ostrom était une des participantes, mais elle était nouvelle sur les enjeux numériques<sup>18</sup> ». C'est la première fois que se retrouvent ces deux branches universitaires des communs : les juristes étudiant les communs ouverts immatériels et les politistes analysant les communs autogouvernés matériels.

« La conférence de James [Boyle] en 2001 a été la première interaction directe. [Ostrom et Hess] nous ont attaqués sur notre incompréhension de ce qu'étaient les communs, mais c'est parce qu'elles ont une vision très étroite de ce qu'est un commun [...]. elles n'avaient rien à dire à l'époque sur les *open commons* » (Entretien avec Y. Benkler, 14 avril 2020)

D'un point de vue théorique, la communication de C. Hess et E. Ostrom s'oppose à la conception des juristes qui ne s'intéressent à certaines ressources numériques comme les logiciels libres qu'en raison du fait que leurs droits d'accès et d'usage sont ouverts et garantis à tous (*open commons*). Selon elles, ces droits ne sont pas des critères d'analyse suffisants pour caractériser les communs numériques. En se basant sur le cas de la Digital Library for the Commons, elles explicitent le système de réciprocité informelle, les pratiques de partage, la collaboration entre participants et les institutions nécessaires pour construire cette base de données et l'instituer en tant que ressource informationnelle ouverte et partagée (Hess et Ostrom 2003). D'un point de vue stratégique, cette opposition participe d'une lutte au sein du champ académique américain entre juristes et politistes, affirmant collectivement l'importance du concept de communs pour étudier le monde Internet, mais luttant pour le monopole de sa définition légitime (Rose 2011).

C. Hess et E. Ostrom poursuivent ce travail de traduction de la conception des communs autogouvernés appliquée à la gestion des ressources informationnelles numériques. Elles organisent en 2004 le « Workshop on Scholarly Communication as a Common » qui réunit James Boyle, l'ancienne présidente de l'American Library Association Nancy Kranich, le défenseur du libre accès aux publications scientifiques Peter Suber, le technologue et militant des communs David Bollier, ainsi que leur collègue Charles Schweik. Ce séminaire conduit trois ans plus tard à la publication de l'ouvrage collectif *Understanding Knowledge as a Common* (Hess

et Ostrom 2007), qui signe l'aboutissement de ce travail de traduction et assure sa diffusion au sein des mouvements militants pour l'accès ouvert à l'intersection entre monde académique et monde Internet.

En France, c'est à partir des critiques de l'extension des droits de propriété intellectuelle que se diffuse la notion de communs autogouvernés dans le monde Internet à partir de la seconde moitié des années 2000<sup>19</sup>. En 2005, l'informaticien et militant Philippe Aigrain publie *Cause commune. L'information entre bien commun et propriété* (Aigrain 2005), considéré comme le premier ouvrage francophone à caractériser théoriquement les communs numériques comme solution à l'enjeu de l'exclusivisme propriétaire sur la connaissance. La même année, les membres de l'association Veille européenne et citoyenne sur les autoroutes de l'information et le multimédia (Vecam), engagée pour un « Internet citoyen », organisent une des premières rencontres nationales questionnant l'extension des droits de propriété exclusifs sur les ressources informationnelles (Peugeot 2005). Valérie Peugeot, ancienne présidente de l'association, se rappelle :

« C'est par l'anti ou la résistance à la propriété intellectuelle qu'on est arrivé aux communs. Lors de la rencontre de 2005, on a décloisonné tous ces gens qui ne se parlaient absolument pas en leur expliquant : "en fait vous travaillez sur la même chose qui est la question du statut de l'information, de sa mise en circulation, de son partage et du refus d'un enfermement de l'information, que ce soit le gène de la plante, la molécule d'un médicament, le code d'un logiciel ou le contenu d'un article scientifique : dans les quatre cas on est sur de l'information. C'est comme ça qu'on en est arrivés aux communs. Mais on n'avait pas encore une vision des communs au sens ostromien. Et puis on a continué à travailler la question, on a glissé d'une vision un peu floue à quelque chose de plus stable. Hervé Le Crosnier, lui, il avait déjà bien suivi le travail d'Ostrom avant son prix Nobel, il suivait ses travaux, et en fait ça a solidifié notre pensée ». (Entretien, 3 novembre 2017.)

Hervé Le Crosnier, professeur de sciences de l'information et de la communication, membre de Vecam et cofondateur de la maison d'édition C&F, contribue à éclairer les différences théoriques entre les communs ouverts et les communs autogouvernés et participe à la circulation de ces concepts dans le monde Internet français (Le Crosnier 2011 ; 2015). Quelques années plus tard, l'économiste Benjamin Coriat réinscrit cette perspective dans le champ académique à travers des projets de recherche, l'organisation de séminaires et la publication d'ouvrages (Coriat 2015 ; Alix *et al.* 2018). D'abord intéressé par les questions de propriété intellectuelle, il s'approprie la perspective ostromienne dont il se fait le porte-parole, tirant profit du même coup de la force croissante de la figure d'E. Ostrom dans le champ économique après l'obtention de son « prix Nobel d'économie » en 2009.

### **La difficile reconnaissance des logiciels libres comme communs autogouvernés**

Charles Schweik publie dans l'ouvrage de C. Hess et E. Ostrom (2007) un chapitre intitulé « Free/Open-Source Software and a Commons in Science ». Il découvre les logiciels libres et *open source* à la fin des années 1990 au moment du succès de Linux dans le monde du logiciel. Il comprend le pouvoir de l'*open source* en étudiant par lui-même le langage HTML qui était librement accessible et autour duquel des communautés de développeurs échangeaient des informations. Il se rend alors compte que les projets *open source* sont tributaires de dilemmes sociaux que les communautés de développeurs tentent de dépasser :

« Ma position unique de programmeur et mon interaction avec Ostrom m'[ont] fait comprendre ça. [...] Je pouvais utiliser la théorie et la méthode d'Ostrom, appliquée aux communs naturels, pour l'appliquer aux ressources numériques » (Entretien avec C. Schweik, 20 février 2020)

Au tournant des années 2000, C. Schweik obtient un contrat de recherche pour explorer cette perspective. Il étudie les normes implicites et les règles explicites que les développeurs élaborent afin de gérer durablement les logiciels libres et *open source*. Il s'intéresse en particulier aux institutions mises en place par des communautés en ligne pour assurer la qualité des logiciels tout en maintenant un niveau suffisant de liberté afin que les

contributeurs demeurent actifs et motivés au fil du temps. Il publie ses premiers résultats dans la revue *First Monday*, spécialisée dans les recherches sur Internet et relativement bien diffusée auprès des technologues et experts d'internet (Schweik 2003). Il poursuit son travail d'enquête en analysant à travers le cadre théorique ostromien un vaste corpus de données extraites de *SourceForge.net*, un des premiers hébergeurs de logiciels *open source*. Ses recherches aboutissent à la publication de l'ouvrage coécrit avec son collègue Robert English *Internet Success: A Study of Open-Source Software Commons* (2012). Ils montrent que la grande majorité des projets *open source* sont portés par de petites communautés de deux ou trois développeurs très motivés qui se structurent à travers une organisation informelle. C'est seulement lorsque les projets grossissent et les communautés de contributeurs s'agrandissent que des règles sont élaborées et formalisées.

Dans les années 2000, d'autres chercheurs entreprennent d'étudier les institutions des communautés du libre et de l'*open source*. Des politistes et des sociologues du numérique prennent le contre-pied de l'interprétation populaire du technologue Eric Raymond, qui postule que le développement des logiciels *open source* s'organise de manière ouverte et non coordonnée comme un « bazar » : ils montrent, en mobilisant les travaux de E. Ostrom, M. Smith et C. Schweik, toutes les règles produites et mises en œuvre par ces communautés pour réussir à faire durer leurs projets dans le temps (O'Mahony 2003 ; Weber 2004 ; Markus 2007 ; Fuster Morell 2014).

Il est intéressant de noter que dans les années 2000, si les universitaires et les experts du numérique adoptent le cadre conceptuel ostromien pour décrire les logiciels libres et *open source*, ce n'est pas le cas de la plupart des porte-parole et développeurs participant à ces projets (Broca et Coriat 2015). Comme nous l'explique Hervé Le Crosnier :

« il a fallu un temps long pour que les gens comme l'April [Association pour la promotion des logiciels libres] s'associent au mouvement des communs [...]. [Ils] disaient que c'était pas des communs, parce que "le libre est libre, alors que les communs, c'est structuré" ». (Entretien, 13 novembre 2019)

À partir du tournant des années 2010, la convergence entre une partie du mouvement des logiciels libres et les tenants des communs autogouvernés s'opère partiellement en France. Ici encore, elle est le résultat du travail de passeurs multipositionnés entre monde Internet et monde académique, comme les membres de Vecam. Ces derniers organisent des événements et mobilisent ces univers sociaux à l'occasion de batailles législatives comme l'opposition à la loi Hadopi (2009) ou la défense de propositions favorables aux logiciels libres et aux communs numériques dans la loi pour une République numérique (2015).

Toutefois, la convergence n'est pas complète et les « *open commons* » restent encore aujourd'hui un concept important auquel se réfèrent de nombreux acteurs et organisations du monde Internet. Ce terme a servi de base conceptuelle pour élaborer tout un ensemble de dispositifs sociotechniques qui se sont développés dans les années 2000 – *open education*, *open data*, *open science*, *open knowledge*, etc. (Krikorian et Kapczynski 2010) – en caractérisant moins leur autogouvernement que le caractère ouvert de leurs droits d'accès et d'usage.

\*

Notre article cherchait à saisir les rouages de ce que Y. Benkler nomme un « bug de l'histoire intellectuelle ». Nous souhaitions comprendre comment le cadre théorique des communs autogouvernés, élaboré dans le champ de la science politique américaine pour étudier la gestion de forêts en Suisse, avait pu circuler jusqu'au monde Internet au point d'être revendiqué par d'importantes communautés d'internautes à l'instar du projet Wikipédia. En adoptant la perspective webérienne des affinités électives, notre enquête a permis d'éclairer ce processus en

deux temps analytiques. Pour commencer, nous avons mis au jour les traits culturels analogues que partageaient l'École de Bloomington et le monde Internet dans le contexte socio-politique américain des années 1990 : une critique des figures de l'État centralisé et une valorisation des communautés autogouvernées. Nous avons ensuite montré la manière dont cette circulation a été tributaire de l'action de passeurs multipositionnés entre ces deux mondes sociaux. Ces derniers ont commencé par percevoir et interpréter certaines expériences qu'ils vivaient en tant qu'internautes à travers le cadre théorique ostromien des communs autogouvernés, avant d'en formaliser la traduction et de contribuer à sa diffusion avec plus ou moins de succès.

Pour conclure, nous voudrions mettre en avant le caractère heuristique de ces traits culturels partagés qui permettent d'éclairer, au-delà du « bug intellectuel » constituant l'intrigue liminaire de notre article, les circulations du concept de communs autogouvernés. La critique de l'État centralisé et l'image positive des communautés autogouvernées que partagent l'École de Bloomington et le monde Internet, ainsi que la critique de la propriété exclusive qu'avait déjà explicitée la littérature (Bellon 2017 ; Broca et Coriat 2015), sont des traits culturels partagés par d'autres mondes sociaux. Comme cela arrive souvent dans la circulation des idées politiques (Hauchecorne et Matonti 2017), leur plasticité sémantique permet à des passeurs de s'y adosser pour opérer d'autres traductions des communs autogouvernés, entraînant des arrangements et des réinterprétations allant parfois à l'encontre des valeurs épistémiques et politiques de l'École de Bloomington.

Nous avons vu que la critique de l'État centralisé et la valorisation des communautés locales ont servi de point d'appui à des politiciens conservateurs pour interagir avec des chercheurs de l'École de Bloomington afin d'encourager le retrait de l'État fédéral dans les années 1980, ainsi qu'avec des entrepreneurs du monde Internet en vue de légitimer la dérégulation du marché des télécommunications dans les années 1990. Plus récemment, la critique de la propriété privée exclusive et la valorisation des communautés autogouvernées inscrites dans la théorie ostromienne des communs ont permis à des courants intellectuels et des mouvements sociaux de la gauche radicale – anarchistes, éco-féministes ou encore municipalistes – à travers le monde (principalement en Europe, en Inde et en Amérique du Sud) de se l'approprier (Carson 2013 ; Jourdain 2020 ; Bennholdt-Thomsen et Mies 2022). C'est notamment le cas du mouvement espagnol du 15M (2011) au sein duquel des acteurs multipositionnés entre les mondes universitaire, Internet et politique ont contribué à importer et faire circuler le concept de communs autogouvernés (Fuster Morell 2012).

Aujourd'hui, de plus en plus de mouvements, de partis et de gouvernements se réclament des communs en portant des projets politiques hétérogènes, ce qui contribue à brouiller les termes du débat. Par le détour de l'histoire sociale des idées, notre article donne des indications pour en établir les coordonnées. D'une part, il s'agit de saisir les trajectoires, les espaces sociaux et les contextes socio-politiques dans lesquels s'inscrivent les passeurs qui s'approprient et font circuler le concept de communs autogouvernés. De l'autre, il s'agit de tracer la manière dont ces facteurs affectent en retour le contenu du concept de communs autogouvernés, en particulier vis-à-vis : des formes de propriété partagée (droits d'accès, d'usage, de gestion, etc.) ; de la nature des communautés (militantes, marchandes, etc.) ; et des alternatives à l'État centralisé considérées pour les soutenir (État minimal, néolibéral, fédéral, municipaliste, etc.).

Des recherches ultérieures seront nécessaires pour documenter la manière dont le concept de communs autogouvernés circulera et dont se l'approprieront différents groupes sociaux. Elles seront d'autant plus nécessaires dans le double contexte de notre décennie, marquée par le renouvellement des pensées de la gauche

radicale d'une part (Keucheyan 2013) et par une récupération des pensées critiques par le capitalisme contemporain de l'autre (Boltanski et Chiapello 1999 ; Broca 2021).

### Ouvrages cités

- AIGRAIN, Philippe. 2005. *Cause commune. L'information entre bien commun et propriété*. Paris, Fayard.
- ALIX, Nicole, Jean-Louis BANCEL, Benjamin CORIAT et Frédéric SULTAN (dir.). 2018. *Vers une République des biens communs ?*. Paris, Les liens qui libèrent.
- BARBROOK, Richard et Andy CAMERON. 1996. « The Californian Ideology », *Science As Culture*, vol. 6, n° 1 : 44-72.
- BARLOW, John Perry. 2012. *Déclaration d'indépendance du cyberspace*. Paris, Éd. de l'éclat.
- BELLON, Anne. 2017. « Le hacker et le professeur. Mise en débat de la propriété intellectuelle sur Internet aux États-Unis », *Raisons politiques*, n° 67 : 165-183.
- 2018. « Gouverner l'internet. Mobilisations, expertises et bureaucraties dans la fabrique des politiques numériques (1969-2017) », thèse de doctorat en sciences politiques, université Paris 1.
- BENKLER, Yochai. 2014. « Between Spanish Huertas and the Open Road: A Tale of Two Commons? », in Brett Frischmann, Michael Madison et Katherine Strandburg (dir.), *Governing Knowledge Commons*. Oxford, Oxford University Press : 69-98.
- BENNHOLDT-THOMSEN, Veronika et Maria MIES. 2022. *La subsistance. Une perspective écoféministe*. Paris, La lenteur.
- BEZES, Philippe et Frédéric PIERRU. 2012. « État, administration et politiques publiques : les dé-liaisons dangereuses. La France au miroir des sciences sociales nord-américaines », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n° 2 : 41-87.
- BISH, Robert. 2014. « Vincent Ostrom's Contributions to Political Economy », *Publius*, vol. 44, n° 2 : 227-248.
- BOLLIER, David. 2008. *Viral Spiral: How the Commoners Built a Digital Republic of Their Own*. New York, The New Press.
- BOLTANSKI, Luc et Ève CHIAPELLO. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard.
- BOURDIEU, Pierre. 2002. « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 145 : 3-8.
- BROCA, Sébastien. 2021. « Communs et capitalisme numérique : histoire d'un antagonisme et de quelques affinités électives », *Terminal. Technologie de l'information, culture et société* (en ligne), n° 130. DOI : <https://doi.org/10.4000/terminal.7595>.
- BROCA, Sébastien et Benjamin CORIAT. 2015. « Le logiciel libre et les communs. Deux formes de résistance et d'alternative à l'exclusivisme propriétaire », *Revue internationale de droit économique*, t. XXIX, n° 3 : 265-284.
- BRUNTON, Finn et Nonta LIBBRECHT-CAREY. 2016. « Une histoire du spam », *Réseaux*, n° 197-198 : 33-67.
- BYRD, Gary D. 1990. « An Economic Commons Tragedy for Research Libraries: Scholarly Journal Publishing and Pricing Trends », *College & Research Libraries*, vol. 51, n° 3 : 184-195.
- CARDON, Dominique. 2010. *La démocratie Internet. Promesses et limites*. Paris, Seuil.
- 2019. *Culture numérique*. Paris, Presses de Sciences Po.
- 2021. « Préface », in Fred Turner, *Aux sources de l'utopie numérique. De la contre-culture à la cyberculture, Stewart Brand, un homme d'influence*. Caen, C&F éditions.

- CARDON, Dominique et Julien LEVREL. 2009. « La vigilance participative. Une interprétation de la gouvernance de Wikipédia », *Réseaux*, n° 154 : 51-89.
- CARSON, Kevin. 2013. « Governance, Agency and Autonomy: Anarchist Themes in the Work of Elinor Ostrom », *Center for a Stateless Society*, n° 16. URL : <https://c4ss.org/content/23644>.
- CONNOR, Michan Andrew. 2013. « “Public Benefits from Public Choice”: Producing Decentralization in Metropolitan Los Angeles, 1954-1973 », *Journal of Urban History*, vol. 39, n° 1 : 79-100.
- CORIAT, Benjamin (dir.). 2015. *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*. Paris, Les liens qui libèrent.
- DUFÉAL, Marina et Matthieu NOUCHER. 2017. « Des TIC au TOC. Contribuer à OpenStreetMap : entre commun numérique et utopie cartographique », *Netcom. Réseaux, communication et territoires*, vol. 31, n° 1-2 : 77-98.
- FLICHY, Patrice. 2001. *L'imaginaire d'Internet*. Paris, La découverte.
- FUSTER MORELL, Mayo. 2012. « The Free Culture and 15M Movements in Spain: Composition, Social Networks and Synergies », *Social Movement Studies*, vol. 11, n° 3-4 : 386-392.
- 2014. « Governance of Online Creation Communities for the Building of Digital Commons: Viewed Through the Framework of the Institutional Analysis and Development », in [Brett Frischmann, Michael Madison et Katherine Strandburg \(dir.\)](#), *Governing Knowledge Commons*. Oxford, Oxford University Press.
- GABORIAUX, Chloé et Arnaud SKORNICKI (dir.). 2018. *Vers une histoire sociale des idées politiques*. Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- HARDIN, Garrett. 1968. « The Tragedy of the Commons », *Science*, vol. 162, n° 3859 : 1243-1248.
- HAUCHECORNE, Mathieu. 2012. « Faire du terrain en pensée politique », *Politix*, n° 100 : 149-165.
- HAUCHECORNE, Mathieu et Frédérique MATONTI. 2017. « Actualité de l'histoire sociale des idées politiques », *Raisons politiques*, n° 67 : 5-10.
- HESS, Charlotte. 1995. « The Virtual CPR: The Internet as a Local and Global Common Pool Resource », présentation à la 5<sup>e</sup> conférence annuelle de l'International Association for the Study of Common Property (Bodo, Norvège).
- 1996. « Untangling the Web: The Internet as a Commons », présentation au [workshop « Political Theory and Policy Analysis »](#) (Indiana University, Bloomington, November 4-5). URL : [https://dlc.dlib.indiana.edu/dlc/bitstream/handle/10535/327/Untangling\\_the\\_Web96.pdf](https://dlc.dlib.indiana.edu/dlc/bitstream/handle/10535/327/Untangling_the_Web96.pdf).
- 2000. « Is There Anything New Under the Sun?: A Discussion and Survey of Studies on New Commons and the Internet », présentation à la 8<sup>e</sup> conférence annuelle de l'International Association for the Study of Common Property (Bloomington, Indiana, May 31-June 4). URL : <http://dlc.dlib.indiana.edu/archive/00000512/>.
- 2008. « Mapping New Commons », présentation à la 12<sup>e</sup> conférence biennale de l'International Association for the Study of Common Property (University of Gloucestershire, Cheltenham, July 14-18). URL : [https://dlc.dlib.indiana.edu/dlc/bitstream/handle/10535/304/Mapping\\_the\\_NewCommons.pdf](https://dlc.dlib.indiana.edu/dlc/bitstream/handle/10535/304/Mapping_the_NewCommons.pdf).
- HESS, Charlotte et Gerald BERNBOM. 1994. « INforum: Building strong partnerships », *College & Research Libraries News*, vol. 55, n° 9 : 560-563.
- HESS, Charlotte et Elinor OSTROM. 2003. « Ideas, Artifacts, and Facilities: Information as a Common-Pool Resource », *Law and Contemporary Problems*, vol. 66, n° 1 : 111-146.
- HESS, Charlotte et Elinor OSTROM (dir.). 2007. *Understanding Knowledge as a Commons: From Theory to Practice*. Cambridge, MIT Press.



- HOHFELD, Wesley Newcomb. 1913. « Some Fundamental Legal Conceptions as Applied in Judicial Reasoning », *The Yale Law Journal*, vol. 23, n° 1 : 16-59.
- JOBARD, Fabien, Jérémy GEERAERT, Bénédicte LAUMOND, Irina MÜTZELBURG et Ulrike ZEIGERMANN. 2020. « Sociologie politique des passeurs. Acteurs dans la circulation des savoirs, des normes et des politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 5 : 557-573.
- JOURDAIN, Édouard. 2020. « La part anarchiste des communs », *Ballast* (en ligne). URL : <https://www.revue-ballast.fr/la-part-anarchiste-des-communs/>.
- KEUCHEYAN, Razmig. 2013. *Hémisphère gauche*. Paris, La découverte (Zones).
- KOLLOCK, Peter et Marc SMITH. 1996. « Managing the Virtual Commons: Cooperation and Conflict in Computer Communities », in Susan C. Herring (dir.), *Computer-Mediated Communication: Linguistic, Social, and Cross-Cultural Perspectives*. Amsterdam, John Benjamins Publishing Company : 109-128.
- KOTLER, Milton. 1969. *Neighborhood Government: The Local Foundations of Political Life*. New York, Bobbs-Merrill.
- KRIKORIAN, Gaëlle et Amy KAPCZYNSKI (dir.). 2010. *Access to Knowledge in the Age of Intellectual Property*. New York, Zone Books.
- LAMY, Jérôme. 2018. *Faire de la sociologie historique des sciences et des techniques*. Paris, Hermann.
- LE CROSNIER, Hervé. 2011. « Leçons d'émancipation : l'exemple du mouvement des logiciels libres », in Association Vecam (dir.), *Libres savoirs. Les biens communs de la connaissance : produire collectivement, partager et diffuser les connaissances au XXI<sup>e</sup> siècle*. Caen, C&F éditions : 175-191.
- 2015. *En communs. Une introduction aux communs de la connaissance*. Caen, C&F éditions.
- LESSIG, Lawrence. 2005. *L'avenir des idées. Le sort des biens communs à l'heure des réseaux numériques*. Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- LOCHER, Fabien. 2013. « Les pâturages de la Guerre froide : Garrett Hardin et la "Tragédie des communs" », *Revue d'histoire moderne contemporaine*, vol. 60, n° 1 : 7-36.
- 2018. « Historicizing Elinor Ostrom: Urban Politics, International Development and Expertise in the U.S. Context (1970-1990) », *Theoretical Inquiries in Law*, vol. 19, n° 2 : 533-558.
- LOOKER, Benjamin. 2012. « Visions of Autonomy: The New Left and the Neighborhood Government Movement of the 1970s », *Journal of Urban History*, vol. 38, n° 3 : 577-598.
- LOVELUCK, Benjamin. 2015. « Internet, une société contre l'État ? », *Réseaux*, n° 192 : 235-270.
- LOWERY, David. 2013. « Remembering Vincent Ostrom: Unhorsing a Dominant Paradigm », *Public Choice*, vol. 154, n° 3-4 : 163-171.
- LÖWY, Michael. 2004. « Le concept d'affinité élective chez Max Weber », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 127 : 93-103.
- LUDLOW, Peter (dir.). 2001. *Crypto Anarchy, Cyberstates, and Pirate Utopias*. Cambridge, A Bradford Book.
- MARKUS, M. Lynne. 2007. « The Governance of Free/Open Source Software Projects: Monolithic, Multidimensional, or Configurational? », *Journal of Management & Governance*, vol. 11, n° 2 : 151-163.
- MOUNIER, Pierre. 2002. « 3. La république des ingénieurs », in *Les maîtres du réseau. Les enjeux politiques d'Internet*. Paris, La découverte : 64-80.
- MUELLER, Milton L. 2004. *Ruling the Root: Internet Governance and the Taming of Cyberspace*. Cambridge, MIT Press.

- 2007. *Property and Commons in Internet Governance*. Rochester, NY Social Science Research Network.
- NICOLI, Massimiliano et Luca PALTRINIERI. 2019. « Platform Cooperativism: Some Notes on the Becoming “Common” of the Firm », *South Atlantic Quarterly*, vol. 118, n° 4 : 801-819.
- NOONAN, Douglas S. 1998. « Internet Decentralization, Feedback, and Self-Organization », in John A. Baden et Douglas S. Noonan (dir.), *Managing the Commons*. Bloomington, Indiana University Press : 188-195.
- O'MAHONY, Siobhán. 2003. « Guarding the Commons: How Community Managed Software Projects Protect their Work », *Research Policy*, vol. 32, n° 7 : 1179-1198.
- OLSON, Mancur. 2003 [1965]. *The logic of collective action: public goods and the theory of groups*. Cambridge, Harvard University Press.
- ORSI, Fabienne. 2013. « Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs* (en ligne), n° 14. DOI : <https://doi.org/10.4000/regulation.10471>.
- [OSTROM, Elinor. 2010 \[1990\]. \*Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles\* \(éd. orig. \*Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action\*. Cambridge, Cambridge University Press\). Bruxelles, De Boeck supérieur.](#)
- OSTROM, Vincent. 1994. *The Meaning of American Federalism: Constituting a Self-Governing Society*. San Francisco, ICS Press.
- OSTROM, Vincent, Robert L. BISH et Elinor OSTROM. 1988. *Local Government in the United States*. San Francisco, CAICS Press.
- OSTROM, Vincent, Charles M. TIEBOUT et Robert WARREN. 1961. « The Organization of Government in Metropolitan Areas: A Theoretical Inquiry », *The American Political Science Review*, vol. 55, n° 4 : 831-842.
- PAPADIMITROPOULOS, Vangelis. 2020. *The Commons*. Londres, University of Westminster Press.
- PARKS, Roger B., Paula C. BAKER, Larry KISER, Ronald OAKERSON, Elinor OSTROM, Vincent OSTROM, Stephen L. PERCY, Martha B. VANDIVORT, Gordon P. WHITAKER et Rick WILSON. 1981. « Consumers as Coproducers of Public Services: Some Economic and Institutional Considerations », *Policy Studies Journal*, vol. 9, n° 7 : 1001-1011.
- PEUGEOT, Valérie (dir.). 2005. *Pouvoir savoir. Le développement face aux biens communs de l'information et à la propriété intellectuelle*. Caen, C&F éditions.
- RHEINGOLD, Howard. 1993. *The Virtual Community: Homesteading on the Electronic Frontier*. Boston, Addison-Wesley Publishing Company.
- 1994a. « Why Censoring Cyberspace is Dangerous & Futile », billet (en ligne). URL : <https://people.well.com/user/hlr/tomorrow/tomorrowcensor.html> (consulté le 4 juin 2020).
- 1994b. « The Tragedy of the Electronic Commons », *San Francisco Examiner*, 19 décembre.
- ROSE, Carol. 2011. « Ostrom and the Lawyers: The Impact of Governing the Commons on the American Legal Academy », *International Journal of the Commons*, vol. 5, n° 1 : 28-49.
- SCHLAGER, Edella et Elinor OSTROM. 1992. « Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis », *Land Economics*, vol. 68, n° 3 : 249-262.
- SCHWEIK, Charles. 2003. « The Institutional Design of Open Source Programming: Implications for Addressing Complex Public Policy and Management Problems », *First Monday* (en ligne), vol. 8, n° 1. DOI : <https://doi.org/10.5210/fm.v8i1.1019>.

- SCHWEIK, Charles M. et Robert C. ENGLISH. 2012. *Internet Success: A Study of Open-Source Software Commons*. Cambridge, MIT Press.
- SMITH, Marc. 1993. « Voices from the WELL: The Logic of the Virtual Commons », these de master en sociologie, University of California.
- SMITH, Marc et Peter KOLLOCK (dir.). 1999. *Communities in Cyberspace*. Londres, Routledge.
- STERLING, Bruce. 1993. *The Hacker Crackdown: Law and Disorder on the Electronic Frontier*. New York, Bantam.
- TOONEN, Theo. 2010. « Resilience in Public Administration: The Work of Elinor and Vincent Ostrom from a Public Administration Perspective », *Public Administration Review*, vol. 70, n° 2 : 193-202.
- TURNER, Fred. 2021 [2013]. *Aux sources de l'utopie numérique. De la contre-culture à la cyberculture*. Stewart Brand, un homme d'influence. Caen, C&F éditions.
- WEBER, Max. 2004 [1904]. *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard.
- WEBER, Steve. 2004. *The Success of Open Source*. Harvard, Harvard University Press.
- WINNER, Langdon. 1997. « Cyberlibertarian Myths and the Prospects for Community », *ACM SIGCAS Computers and Society*, vol. 27, n° 3 : 14-19.

---

<sup>1</sup> Je remercie les membres du [Laboratoire interdisciplinaire sciences, innovations, sociétés \(LISIS, université Gustave-Eiffel\)](#), de mon comité de thèse (Jean-Marc Weller, David Demortain, Roberto Frega, Valérie Peugeot), ainsi que mon directeur de thèse Sylvain Parasio, qui m'ont apporté leur soutien et leurs conseils avisés durant mon travail de doctorat, dont est issu cet article. Je remercie également les membres de la revue *Genèses* pour leur relecture fine et constructive qui a contribué à donner sa forme finale à ce dernier.

<sup>2</sup> Nous distinguons dans la suite de l'article « l'internet » en tant qu'infrastructure communicationnelle en réseau (câbles, protocoles, etc.) et le « monde Internet » entendu comme le monde social qui se structure autour de l'internet et partage des pratiques, des conventions et des représentations collectives relativement homogènes (Cardon 2019).

<sup>3</sup> Entretien Yochai Benkler, 15 avril 2020. Sauf mention contraire, toutes les traductions de l'anglais sont miennes.

<sup>4</sup> Concernant la plage temporelle : 1990 correspond à la publication de *Governing the Commons* et 2001 correspond à l'année où E. Ostrom rencontre pour la première fois les juristes et les hackers tenants des *open commons* lors d'une conférence à Yale et où son approche se diffuse plus largement. Concernant les travaux scientifiques, nous avons réalisé une recherche sur trois bases de données : GoogleScholar, Scopus ainsi que Digital Library Of The Commons (DLC). La DLC est une bibliothèque en ligne constituée par l'École de Bloomington et tenue par Charlotte Hess de 1989 à 2008, dans le but de recenser tous les travaux sur les *commons* (rapports, communications, articles) adoptant le cadre théorique ostromien (source : <http://dlc.dlib.indiana.edu>, consulté le 13 septembre 2020). Elle était systématiquement alimentée par les membres de l'École de Bloomington ainsi que les universitaires qui envoyaient directement leurs travaux dans le but d'être (re)connus et discutés par le séminaire de cette École. La recherche sur GoogleScholar et Scopus nous a permis d'élargir notre focale pour nous assurer de couvrir les travaux qui n'étaient pas sur la DLC. Pour les articles de presse nous avons consulté Factiva avec la triple occurrence « internet », « commons » et « ostrom ». Pour les billets de blog, nous avons consulté Google Search avec la même triple occurrence.

---

<sup>5</sup> Concernant les porte-parole internationaux du mouvement il s'agit de Yochai Benkler, David Bollier, Michel Bauwens, et Silke Helfrich. Concernant les militants en France, il s'agit de Philippe Aigrain, Michel Briand, Mélanie Dulong, Hervé Le Crosnier et Valérie Peugeot. Ces acteurs ont été sélectionnés à travers des critères positionnels (p. ex. fondateurs d'associations militantes, membres de commissions comme le Conseil National du Numérique) et des critères « réputationnels », c'est-à-dire qu'ils revenaient régulièrement dans les entretiens que nous avons menés avec les acteurs du mouvement des communs

(n=73).

<sup>6</sup> [Entretien, 8 novembre 2019.](#)

<sup>7</sup> Parmi les premiers sujets traités : l'enjeu du copyright et de la propriété intellectuelle sur le partage de l'information (Hess et Bernbom 1994). Vincent Cerf, diplômé de l'Université de Stanford, est considéré comme un pionnier de l'internet. Il est notamment connu pour avoir inventé avec son collègue Bob Khan le protocole TCP/IP qui est à la base de la transmission d'information sur internet.

<sup>8</sup> Entretien, 20 juin 2020.

<sup>9</sup> Entretien, 27 juin 2020.

<sup>10</sup> Entretien 27 juin 2020.

<sup>11</sup> Entretien 27 juin 2020.

<sup>12</sup> Source : <https://webscience.northwestern.edu/2021/02/08/episode-33-transcript/>

<sup>13</sup> Entretien, 27 juin 2020.

<sup>14</sup> Le livre est cité plus de 860 fois et leur chapitre plus de 1600 fois par des auteurs comme Y. Benkler, E. Von Hippel et S. O'Mahony. Source : [scholar.google.com](https://scholar.google.com)

<sup>15</sup> Voir ces auteurs qui citent Charlotte Hess et/ou Elinor Ostrom pour étudier la gouvernance d'Internet : (Bollier 2008 ; Mueller 2004 ; 2007 ; Noonan 1998).

<sup>16</sup> Entretien 8 novembre 2019.

<sup>17</sup> Entretien, 8 novembre 2019. Ce qu'une recherche bibliographique confirme.

<sup>18</sup> Entretien, 2 octobre 2019.

<sup>19</sup> Selon Hervé Le Crosnier, « entre 2003 et 2005, c'est la question des droits de propriété intellectuelle qui est venue faire découvrir la question des communs comme une réponse », entretien, 13 novembre 2019.